

COVID EVENT PROTOCOL

Courses cyclistes sur route internationales

A. DISPOSITIONS GENERALES	2
B. AVANT LA COURSE.....	3
C. VOYAGE EN BELGIQUE ET MESURES DE QUARANTAINE	4
D. STRATEGIE DE DEPISTAGE COVID COMPETITIONS.....	5
1. COURSE	8
1.01 Inscriptions	8
1.02 Parking des équipes	8
1.03 Réunion des chefs d'équipe	8
1.04 Zone de départ	8
1.05 Zones de ravitaillement et de collecte.....	9
1.06 Organisation logistique	9
1.07 Zone d'arrivée.....	9
1.08 Local anti-dopage.....	9
1.09 Assistance médicale	9
2. CEREMONIE & PRESSE.....	10
2.01 Tente d'abri à l'arrivée des coureurs	10
2.02 Cérémonie	10
2.03 Presse.....	10
3. PUBLIC.....	11
3.01 Infrastructure.....	11
4. VIP	12
4.01 VIP & Organisation du catering	12
5. CORONA SAFE TEAM.....	12
6. RESPECT ET APPLICATION DES REGLES EN VIGUEUR	12
ANNEXES:	
Certificat médical test rapide antigène.....	13

A. DISPOSITIONS GENERALES

- Les courses sont organisées en application de l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020, notamment l'article 15 pour les compétitions sportives.
- **Les compétitions sportives professionnelles et les entraînements sportifs peuvent avoir lieu sans limitation du nombre de participants.**
- Le terme public / spectateur n'inclut pas : les athlètes (participants), le personnel de soutien technique des participants et les collaborateurs de l'organisation de la course.
- **Le long d'un parcours d'une compétition sportive professionnelle, le nombre maximum de spectateurs est limité à 5000 dans la zone d'arrivée et de départ, avec masque buccal et les distances de sécurité de 1,5 m sont d'application sauf dans les cas expressément prévus par l'arrêté ministériel.**
Le long du reste du parcours, sur la voie publique, les spectateurs peuvent se rassembler selon les règles de la distanciation sociale.
- **Les règles concernant la distanciation sociale dépendent des mesures génériques énoncées dans l'arrêté ministériel. En règle générale, il y a une distance minimale de 1,5 m entre chaque individu. Dans la bulle sociale ou la bulle familiale, cette distance n'est pas applicable.**
- **Le port du masque buccal est obligatoire lorsque le protocole le prescrit et dans toutes les situations où il est impossible de garantir le respect des règles de distanciation sociale et dans les zones déterminées par l'autorité locale compétente, délimitées par un affichage précisant les moments où l'obligation est applicable.**
- **Dans la zone de départ et d'arrivée où le port du masque buccal est obligatoire.**

Compte tenu de la situation actuelle et dans l'intérêt des coureurs mais aussi de la santé de tous, il est demandé que les mesures imposées soient strictement respectées..

Les mesures d'hygiène générales restent essentielles :

- Lavez-vous les mains régulièrement et soigneusement à l'eau et au savon.
- Vous toussiez? Faites-le dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude.
- Utilisez des mouchoirs en papier lorsque vous éternuez ou reniflez et jetez-les dans une poubelle verrouillable.
- Ne pas donner ou accepter une bise, une accolade, une main, un tapotement sur le dos ou un high five.
- Touchez votre visage le moins possible avec vos mains.
- En cas de symptômes (un sentiment grippal, de la fièvre, une toux, un essoufflement, un écoulement nasal, une fatigue inhabituelle...), vous restez chez vous.

Les 6 règles d'or sont importantes.



Respectez les règles d'hygiène



Pratiquez vos activités de préférence à l'extérieur



Pensez aux personnes vulnérables



Gardez vos distances (1m50)



Limitez vos contacts rapprochés



Suivez les règles sur les rassemblements

Remplissez en tant qu'organisateur le modèle de risque de l'événement Covid en ligne.

En tant qu'organisateur, résumez les mesures que vous avez prises dans un manuel propre au corona.

Pour les courses de l'UCI, le protocole UCI en vigueur doit également être appliqué.

B. AVANT LA COURSE

L'organisation veillera à communiquer clairement les éléments suivants à toutes les personnes concernées.

La communication aux équipes et aux officiels sera faite par l'UCI et/ou la BelCy. L'organisation est responsable de la communication aux collaborateurs.

B.1 SYMPTOMES DE MALADIE

Ne faites pas de sport si vous êtes malade

Faire du sport lorsque vous êtes malade ou peu après l'avoir été peut vous rendre encore plus malade. Si vous vous entraînez avec d'autres personnes, vous risquez d'infecter des gens.

Ne faites donc pas de sport en compagnie si vous êtes atteint d'une maladie infectieuse. Non seulement le covid-19, mais aussi les rhumes, la grippe, la bronchite, la pneumonie, la grippe intestinale... c'est le nouveau normal.

Coueurs, membres du staff, officiels, collaborateurs Si vous présentez un des symptômes suivants, vous devez contacter votre médecin de famille ou votre médecin traitant et vous NE POUVEZ PAS participer à la course :

- fatigue anormale
- sensation générale de maladie (perte d'énergie combinée à des frissons, somnolence, douleurs musculaires, manque d'appétit...).
- des douleurs inexplicables dans plusieurs groupes musculaires
- mal de tête qui ne disparaît pas avec 1 dose de paracétamol
- toux sèche
- problèmes respiratoires
- fièvre (38°C ou plus)
- mal de gorge
- perte de goût ou d'odeur
- nez qui coule
- éternuer plusieurs fois par jour (sans allergie)
- vomissements et/ou diarrhées plusieurs fois par jour, avec ou sans douleurs abdominales, nausées, grondements d'intestins, maux de tête, crampes ou fièvre

Certains de ces symptômes peuvent également se manifester sans risque pour les autres, comme la rhinite allergique aux foins, les maux de tête lors de migraines ou la diarrhée comme effet secondaire d'un médicament pour une pathologie non contagieuse.

Ce n'est qu'après confirmation par votre médecin de famille, moyennant un certificat, que vous pouvez néanmoins participer à la course.

Contrôle

Les coueurs et les membres de leur staff déclarent que les tests PCR ont été effectués selon le protocole UCI avec un résultat négatif et qu'ils ont été téléchargés sur le site approprié de l'UCI.

Corona Safe Team

- L'organisation dispose d'un Corona Safe Team, composée au minimum d'un coordinateur Corona et d'un médecin COVID. Avant, pendant et après l'activité, le coordinateur Corona est le point de contact pour le suivi des différentes mesures de sécurité. Cette personne est mentionnée avec son nom et ses coordonnées dans le cahier de charge (voir infra - mesures organisationnelles) et est également précisée sur le site web de l'organisation, afin que les centres de contact sachent à qui s'adresser si nécessaire.
- La cellule Corona de la fédération soutient l'organisateur dans la préparation de la course et le suivi du protocole.

C. VOYAGE EN BELGIQUE ET MESURES DE QUARANTAINE

C.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque participant, quel que soit sa fonction, est lui-même responsable du respect de la législation belge pour les voyages en Belgique et les conditions des autorités compétentes de son propre pays.

Ces règles dépendent de :

- Votre origine
- Votre séjour en Belgique
- La situation actuelle de la pandémie de Covid-19 en Belgique

Les règles applicables aux voyageurs sont susceptibles de changer. Veuillez vérifier régulièrement les informations disponibles.

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

- www.info-coronavirus.be/fr/voyages/ voir "Je n'habite pas en Belgique"
- Voir également la page des questions fréquemment posées sur ce site
- Pour chaque question détaillée ou situation spécifique : +32.78.15.17.71 (Info Coronavirus, Français ou Néerlandais)

Documents via les liens suivants :

- PLF-formulaire <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form>

C.2 VOYAGER VERS LA BELGIQUE

Les règles applicables aux voyageurs sont susceptibles d'être modifiées. Veuillez consulter régulièrement les informations disponibles sur le site <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyager-en-secu-rite/>

Le Formulaire de Localisation du Passager (PLF)

TOUS les voyageurs se rendant en Belgique, quel que soit le moyen de transport utilisé, doivent remplir le Formulaire de Localisation du Passager au plus tôt 48 heures avant l'arrivée en Belgique.

Vous pouvez trouver toutes les règles et le formulaire ici: <https://travel.info-coronavirus.be/fr/public-health-passenger-locator-form>

D. STRATÉGIE DE DÉPISTAGE COVID COMPETITIONS

D.1 PROCÉDURE DE CONTROLE (UCI)

D.1.1 Equipes et membres du staff

a) UCI Class 1 – UCI Class 2 events

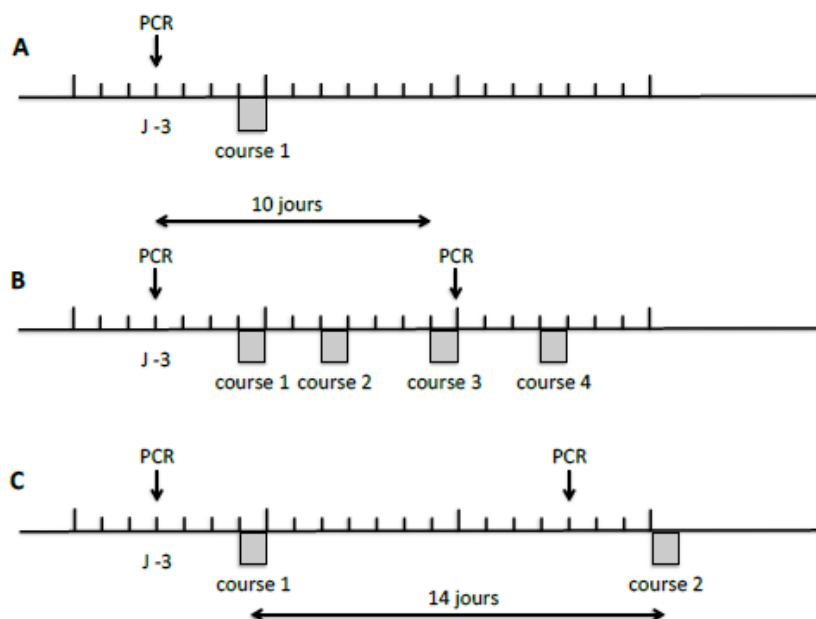
Sur les liens ci-dessous, vous pouvez trouver les protocoles de l'UCI.

<https://www.uci.org/news/2020/covid-19-pandemic-how-to-return-to-cycling-events>

<https://www.uci.org/fr/news/2020/pandemie-de-covid-19-comment-revenir-aux-competitions-cyclistes>

Test PCR préalable

- Pour les coureurs et le staff de l'équipe, un test PCR préalable est requis au plus tôt 3 jours avant la course (max. J-3).
- La participation à la course n'est autorisée que si le résultat de ce test est reçu avant l'événement et confirmé comme négatif avant la course.
- En cas de plusieurs courses consécutives, un nouveau test PCR est nécessaire si la date du précédent remonte à plus de 10 jours.
- S'il y a plus de 14 jours entre deux courses, un nouveau test PCR pour le J-3 doit être effectué.



Ces tests sont sous la responsabilité des équipes, tant en termes de logistique que de coûts

b) UCI WorldTour – UCI Women's WorldTour – UCI ProSeries

Sur les liens ci-dessous, vous pouvez trouver les protocoles de l'UCI.

<https://www.uci.org/news/2020/covid-19-pandemic-how-to-return-to-cycling-events>

<https://www.uci.org/fr/news/2020/pandemie-de-covid-19-comment-revenir-aux-competitions-cyclistes>

- Pour les coureurs et le staff de l'équipe, un test PCR préalable est requis :
 - le sixième jour avant la course
 - si ce test est négatif, un deuxième test PCR sera effectué au plus tôt 3 jours avant la course (max. J-3).

- La participation n'est autorisée que si le résultat de ces 2 tests a été reçu avant l'événement et confirmé comme négatif avant la course.
- En cas de plusieurs courses consécutifs, 2 nouveaux tests PCR sont nécessaires si la date du précédent remonte à plus de 10 jours.
- S'il y a plus de 14 jours entre deux courses, de nouveaux tests PCR doivent être effectués à J-6 et à J-3.

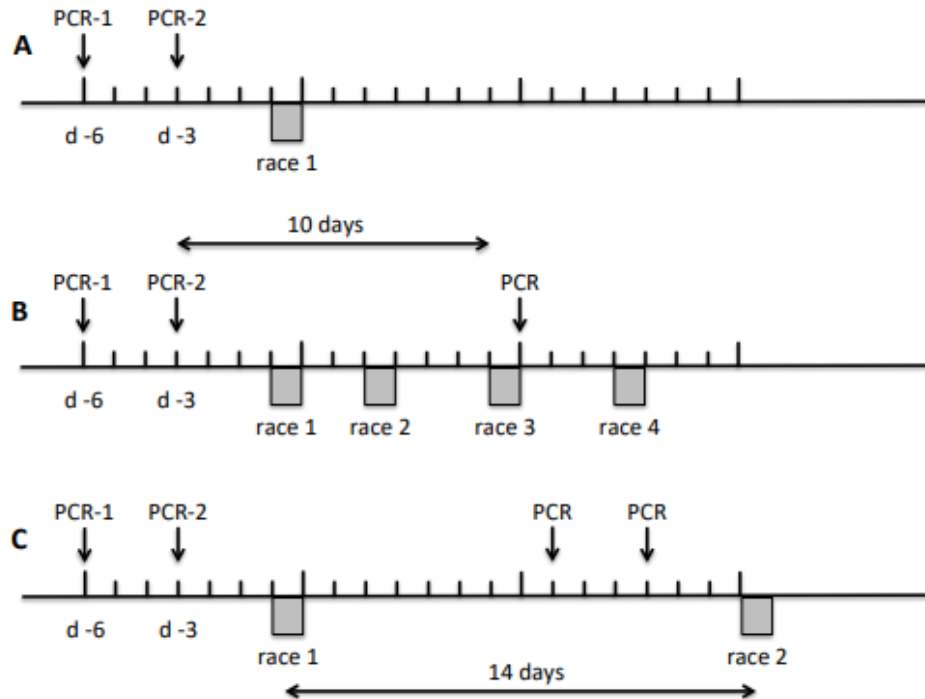


Figure 5. Schedule of PCR tests with repeated one-day races

- Ces tests sont sous la responsabilité des équipes, tant en termes de logistique que de coûts

c) Elite nationale (H)

- Vu qu'il n'y a pas d'obligation de l'UCI pour un test PCR à J-3, on utilisera également des tests rapides à J-1 / J.

D.1.2 Commissaires et autres officiels

- La procédure est celle des courses de classe 1 et de classe 2
- Ces tests sont sous la responsabilité de l'UCI et de la Fédération nationale, tant en termes de logistique que de coûts.

D.2 PROCEDURE POUR LES EQUIPES LORS DES COURSES

UCI

- Rapportez tous les résultats des tests (1 ou 2 par coureur ou staff, selon le niveau de la course) dans le formulaire Excel de l'UCI. Ce document doit être signé (signature électronique) par un médecin (ou, en son absence, par un manager responsable).
- Téléchargez ce document sur la plate-forme de téléchargement spéciale (code d'accès confidentiel : PCRtesting) au plus tard à 18 heures la veille du début de la course.
- Les résultats des tests individuels des coureurs ou du personnel ne peuvent pas être stockés sur la plate-forme de téléchargement. Ils doivent être tenus à la disposition du directeur médical de l'UCI. Ils doivent lui être remis s'il en fait la demande avant une course.

D.3 PROCÉDURE EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19

- Toutes les personnes impliquées dans l'événement (y compris le personnel et les membres des équipes) sont priées de signaler immédiatement tout soupçon de COVID-19 aux services médicaux
- Le service médical de l'événement contactera le médecin COVID pour assurer le suivi du patient suspect.
- La gestion des cas cliniques sera effectuée en accord avec les autorités sanitaires locales ou régionales.
- L'identification des cas de contact avec un cas COVID-19 confirmé (contacts rapprochés (risque élevé) et contacts d'exposition à faible risque) sera la responsabilité du médecin COVID, en coordination avec le médecin de l'équipe et les autorités sanitaires compétentes.
- La mise en œuvre du protocole d'examen clinique et le renvoi du patient au centre COVID le plus proche sont de la responsabilité du médecin du COVID.

D.4 PROCEDURE EN CAS D'UN COVID-19 CONFIRME

D.4.1 Evénements

- Dans le cas d'un cas confirmé de COVID-19, le médecin COVID transmettra toutes les informations nécessaires à l'organisateur, qui est responsable de prendre les mesures nécessaires pour l'événement, après avoir consulté les autorités sanitaires nationales
- Avant de confirmer les décisions prises par rapport à l'épreuve, l'organisateur consultera l'UCI et les représentants des coureurs et des équipes et leur expliquera les considérations des autorités sanitaires.
- Cette décision ne concerne pas les personnes mises en quarantaine, ce qui reste de la responsabilité exclusive du médecin COVID et/ou des autorités sanitaires nationales.

D.4.2 Conséquences d'un test positif

a. Collaborateurs de l'organisation

- La personne dont le test est positif doit aller immédiatement en isolement et, dans le cas d'un test rapide à l'antigène, subir un test PCR supplémentaire.
- Le médecin COVID de l'organisation évalue les contacts à risque et les règles concernant le contact tracing sont suivies.

b. Athlètes et staff

- La personne dont le test est positif ne peut pas participer à la course, doit aller immédiatement en isolement et, dans le cas d'un test rapide à l'antigène, subir un test PCR supplémentaire.
- Après consultation du médecin de l'équipe ou du responsable de l'équipe et du coordinateur COVID, le médecin COVID de l'organisation évalue les contacts à risque et les règles concernant le contact tracing sont suivies.

1. COURSE

1.01 Inscriptions

- Trois bracelets/accréditations seront fournis par équipe pour l'accès à la zone de départ et d'arrivée.

Préinscription

- Conformément à la procédure en vigueur (inscriptions par équipe)
- Elite individuel : S'inscrire à l'avance en ligne (via le site de la fédération), ne plus s'inscrire sur place.

Jour de la course

Que prévoit l'organisateur?

- Un membre de l'organisation formant l'équipe de contrôle avec les commissaires.
- Disposition adaptée des tables : distance suffisante entre les organisateurs, les commissaires et les chefs d'équipe
- Il est vivement conseillé que les inscriptions se fassent en plein air. Si un lieu couvert doit être utilisé, il doit être suffisamment spacieux et disposer d'une ventilation permanente. Une entrée et une sortie séparées seront prévues.
- Dossards et plaques de cadre, de préférence jetables, en fonction du niveau de la course. En cas de dossards et de plaques de cadre réutilisables, l'organisation doit fournir un collaborateur pour le nettoyage.
- Local séparé pour la réunion du collège et les chefs d'équipe, ce local doit être suffisamment grand pour respecter la distanciation sociale. Ce local doit être suffisamment aéré.

Que prévoient les équipes?

- Le directeur sportif/le chef d'équipe effectuera les inscriptions seules (avec masque buccal) et se chargera de l'inscription des coureurs partants.
- Le port du masque buccal est obligatoire lors de la réunion des chefs d'équipe.

1.02 Parking des équipes

- Limitez le parking aux véhicules des équipes, des coureurs, des soigneurs et des mécaniciens.
- Le port du masque buccal sur le parking des coureurs est obligatoire.
- Le parking est exclusivement accessible aux coureurs, aux officiels, à la presse, les personnes accréditées et les collaborateurs de l'organisation. L'organisation est chargée du contrôle d'accès.

1.03 Réunion des chefs d'équipe

- Le port du masque buccal est obligatoire pendant la réunion.

1.04 Zone de départ (tout le monde masque buccal)

- **Dans la zone de départ et d'arrivée où le port du masque buccal est obligatoire.**
- Les coureurs se présentent au départ, la feuille de contrôle ne doit pas être signée, la présence est faite par les officiels.
- Respecter l'hygiène pour et par les coureurs (se moucher dans des mouchoirs, bidons, ...).
- Le port du masque buccal par les coureurs est obligatoire jusqu'au départ (récupération à prévoir).

1.05 Zones de ravitaillement et de collecte (tout le monde porte un masque buccal)

- Tolérance zéro pour le dépôt de déchets en dehors de la zone désignée.
- Pas d'échange de boissons/nourriture entre les coureurs.
- Le ravitaillement ne peut être effectué que dans la zone prévue à cet effet (indiqué par des panneaux.)
- Zones de déchets à prévoir, emplacement à indiquer dans le Guide Technique de la course.
- Exclusivement réservé au personnel des teams/clubs

1.06 Organisation logistique

- Voitures suiveuses
 - o 3 personnes au maximum.
 - o Tout le monde porte un masque buccal.
- Véhicule du jury à l'arrivée
 - o Tout le monde porte un masque buccal et se désinfecte les mains lorsqu'il rentre.
 - o Le résultat pour la cérémonie protocolaire peut être établi à la ligne d'arrivée
 - o Les résultats complets et le traitement approfondi des résultats seront effectués dans les locaux pour les commissaires à la permanence
- Véhicule du jury des firmes externes
 - o Limitation du nombre de personnes (1 speaker & max. 3 officiels).
 - o Tout le monde porte un masque buccal et se désinfecte les mains lorsqu'il rentre.
- Véhicule du jury de Belgian Cycling / Photofinish
 - o Tout le monde porte un masque buccal et se désinfecte les mains lorsqu'il rentre.
 - o Limitation du nombre de personnes (opérateur résultat transpondeurs, juge à l'arrivée et/ou chrono).

1.07 Zone d'arrivée (tout le monde porte un masque buccal) / procédure d'arrivée

- **Le long d'un parcours d'une compétition sportive professionnelle, le nombre maximum de spectateurs est limité à 5000 dans la zone d'arrivée et de départ, avec masque buccal et les distances de sécurité de 1,5 m sont d'application sauf dans les cas expressément prévus par l'arrêté ministériel.**
- **Dans la zone de départ et d'arrivée où le port du masque buccal est obligatoire.**
- Après l'arrivée, les coureurs ne s'arrêtent pas à l'arrivée, mais se dirigent immédiatement et tranquillement vers leur voiture et/ou leur vestiaire (seuls les coureurs attendus pour la cérémonie protocolaire restent sur place).

1.08 Local anti-dopage

- Les prescriptions de l'autorité antidopage compétente doivent être respectées

1.09 Assistance médicale

- Présence d'une équipe de premiers secours conformément aux prescriptions de l'AR 2019 et du tableau "Assistance médicale pour les courses cyclistes". Les services de premiers secours ont connaissance des procédures à suivre avec les participants ou spectateurs suspects de Covid-19.

1.10 Vestiaires & douches

- **Les vestiaires et les douches peuvent être rouverts. Nous recommandons toujours de prévoir une ventilation optimale ou, si cela n'est pas possible, de limiter la capacité.**

2. CEREMONIE & PRESSE

2.01 Une tente d'abri à l'arrivée des coureurs

- Uniquement les coureurs et un accompagnateur (avec masque buccal) par coureur

2.02 Cérémonie

- Une cérémonie d'honneur limitée ne peut avoir lieu à l'extérieur que si la distanciation sociale pour les photographes peut être garantie.
- Placez les parties du podium à une distance suffisante (1,5 m) les unes des autres.
- Les éventuels souvenirs, trophées, bouquets de fleurs sont prêts à l'avance (porter des gants) et peuvent être récupérés par les coureurs eux-mêmes sur indication.
- Les coureurs portent un masque buccal pendant toute la durée de la cérémonie de podium.
- Les VIP et les hôtes ne peuvent pas participer à la cérémonie. Une seule personne est autorisée à côté des coureurs. Cette personne dirigera la cérémonie dans la bonne direction. Il/elle garde autant que possible la distance de sécurité de 1,5 mètre et est obligé de porter un masque buccal.

2.03 Presse

- Aménagement de la salle de presse :
 - o Les salles de presse sont équipées de gels hydroalcoolique ou des produits désinfectants, de préférence dans des distributeurs mains libre.
 - o Un nombre suffisant de poubelles de grande et de petite taille sont prévues, qui peuvent être utilisées pour la collecte de matériaux (déchets), tels que les mouchoirs en papier
 - o Déterminer à l'avance la capacité maximale autorisée.
- Le port du masque buccal est obligatoire dans la permanence, dans la salle de presse, la zone mixte et la zone de départ et d'arrivée.
- Après la course, les coureurs seront disponibles pour un interview dans une zone mixte, un endroit que chaque coureur est obligé de passer après l'arrivée (lorsqu'il se dirige vers le bus). Dans cette zone mixte, la distance sociale d'au moins 1,5 mètre peut être respectée à l'aide de barrières nadar. Le coureur interviewé ne peut pas bloquer la route à ses collègues qui veulent se rendre directement au bus en vélo. Et du côté des médias, il faut aussi s'occuper de la dispersion. Des espaces séparés pour la télévision (titulaires de droits et non titulaires de droits séparément), la radio et la vidéo et la presse écrite.
- Les interviews ne sont possibles que si l'on utilise des "perches". Micros attachés à un bâton suffisamment long pour garder de la distance.
- Le vainqueur et les numéros deux et trois seront interviewés après la course par le diffuseur hôte près de la tente "flash". Si possible, cela se fera en plein air.
- Après la cérémonie protocolaire, le trio sera amené dans la zone mixte pour d'autres interviews.

3. PUBLIC

- Le terme "public/spectateur" n'inclut pas :
 - o les athlètes (participants)
 - o l'équipe technique des participants
 - o les collaborateurs de l'organisation de la course, les officiels, la presse.
- **Le long d'un parcours d'une compétition sportive professionnelle, le nombre maximum de spectateurs est limité à 5000 dans la zone d'arrivée et de départ, avec masque buccal et les distances de sécurité de 1,5 m sont d'application sauf dans les cas expressément prévus par l'arrêté ministériel.**
Le long du reste du parcours, sur la voie publique, les spectateurs peuvent se rassembler selon les règles de la distanciation sociale.
- **Les règles concernant la distanciation sociale dépendent des mesures génériques énoncées dans l'arrêté ministériel. En règle générale, il y a une distance minimale de 1,5 m entre chaque individu. Dans la bulle sociale ou la bulle familiale, cette distance n'est pas applicable.**
- **Le port du masque buccal est obligatoire lorsque le protocole le prescrit et dans toutes les situations où il est impossible de garantir le respect des règles de distanciation sociale et dans les zones déterminées par l'autorité locale compétente, délimitées par un affichage précisant les moments où l'obligation est applicable.**
- **Dans la zone de départ et d'arrivée où le port du masque buccal est obligatoire.**

3.01 Infrastructure

- La distanciation sociale sera facilitée autant que possible et, dans la mesure du possible, des itinéraires clairs seront indiqués au sein de l'événement. Les points les plus fréquentés seront réaménagés afin de maintenir la distance recommandée, tout comme les parkings seront agrandis pour permettre aux gens de sortir en toute sécurité.
- Des stewards sont engagés en vue du contrôle des foules : capacités de surveillance dans des zones définies et flux/routages correspondants.
- Les points d'assainissement sont coordonnés par une équipe dédiée. Ils laissent entrer et sortir les gens, et désinfectent les installations en permanence. Ils veillent également à ce que chacun se lave les mains après utilisation.

4. VIP & CATERING

- Facilités de restauration et VIP suivent les mesures pour le secteur du horeca

5. CORONA SAFE TEAM

- Afin de (ré)agir aussi adéquatement que possible aux défis actuels, l'organisateur doit constituer un Corona Safe team dédié, composée au minimum d'un coordinateur Corona et d'un médecin COVID pour les courses internationales.
- Ce team sera chargée de constituer un manuel d'événement propre, contenant des mesures à prendre, contrôle de la mise en œuvre, suivi de la conformité et correction des manquements dans le cadre des différents événements et de leur déroulement.

6. RESPECT ET APPLICATION DES REGLES EN VIGUEUR

Contrôle du respect des mesures prévues par le protocole et la façon de prendre des mesures de sanction si nécessaire.

Engagement de:

- Stewards pour le contrôle d'accès et les mesures COVID
- Service de sécurité
- Police

Toute personne qui ne respecte pas ces mesures doit rendre son accréditation et quitter la course

COVID-19 CERTIFICAT MÉDICAL TEST RAPIDE ANTIGÈNE

Le, soussigné, docteur en médecine (nom et prénom),

confirme par la présente qu'il a examiné M./Mme/Mlle (nom et prénom):

nationalité:

date de naissance:

___ / ___ / ___

résidence:

et a constaté que:

1) il/elle n'a présenté aucun des symptômes suivants:

- fatigue anormale
- sensation générale de maladie (perte d'énergie combinée à des frissons, somnolence, douleurs musculaires, manque d'appétit...).
- des douleurs inexplicables dans plusieurs groupes musculaires
- mal de tête qui ne disparaît pas avec 1 dose de paracétamol
- toux sèche
- problèmes respiratoires
- fièvre (38°C ou plus)
- mal de gorge
- perte de goût ou d'odeur
- nez qui coule
- éternuer plusieurs fois par jour (sans allergie)
- vomissements et/ou diarrhées plusieurs fois par jour, avec ou sans douleurs abdominales, nausées, grondements d'intestins, maux de tête, crampes ou fièvre

2) et un test rapide négatif a été effectué sur lui, le ___ / ___ / ___

Etabli à _____, le ___ / ___ / ___

Signature du médecin

**Veillez remettre ce formulaire, complété et signé, au coordinateur COVID.
Test rapide de l'antigène à effectuer au plus tôt 1 jour avant la compétition.**